

BOHDANA LIBROVÁ

## UNE CONTRIBUTION A LA DESCRIPTION LEXICOLOGIQUE DES LOCUTIONS FRANÇAISES MEDIEVALES: *CONFESSION RENART*

L'abondante production littéraire et iconographique inspirée par la figure populaire du renard-hypocrite a fait l'objet de nombreuses études d'envergure<sup>1</sup>. On a moins souvent remarqué que cette thématique a donné lieu à toute une série d'expressions figurées, notamment à une locution verbale (*Renart est devenu moyne*<sup>2</sup>) et à un paradigme de composés nominaux (*pais renart*, *confession renart*, *patenostre du regnard*, *procession renart*<sup>3</sup>), dont le statut linguistique n'a pas encore été suffisamment précisé. La description lexicologique de ces composés apparaît sans doute compliquée du fait de leur particularité sémantique, liée à

- 
- 1 Citons par exemple J. Subrenat, «Les confessions de Renart», *Epopée animale, fable, fabliau: actes du IVe colloque de la Société Internationale Renardienne*, Evreux, 7–11 septembre 1981, G. Bianciotto – M. Salvat (éds.), PU de Rouen, 83, Paris, PUF, 1984, p. 625–40; K. Varty, «The Death and Resurrection of Reynard in Medieval Literature and Art», *Nottingham Medieval Studies*, 10, 1966, p. 70–93; *id.*, «Les funérailles de Renart le goupil», dans *A la recherche du Roman de Renart*, K. Varty (éd.), New Alyth, Perthshire (Lochee Publications), 2 vols, t. 2, 1991, p. 361–90; *id.*, «New light on the Story of the Fox's Execution and Funeral: La mort et Procession Renart, Martin, Branch XVII», dans *University of Glasgow International Beast Epic Colloquium, Proceedings*, Glasgow, University of Glasgow French Department, 1976, rpt. 1983, t. 1, p. 46–48; *id.*, *Reynard the Fox. A Study of the Fox in Medieval English Art*, Leicester, Leicester University Press, 1967, p. 51–59; *id.*, *Reynard, Renart, Reinaert and Other Foxes in Medieval England: the Iconographic Evidence*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 1999, p. 140ss. et *passim*.
- 2 Nous avons recensé onze occurrences de cette locution dans notre thèse (*Loup, renard et autres carnassiers: un champ de métaphores en français médiéval*, Université Paul Valéry – Montpellier III, 2004, p. 560–569).
- 3 L'expression *pais renart*, attestée à trois reprises, n'est pas relevée dans G. Di Stefano, *Dictionnaire des locutions en moyen français*, Montréal, CERES, 1991 (s. v. *renard*, s. v. *paix*), pas plus que *procession renart*, attestée à quatre reprises, il est vrai, deux fois sous une forme latinisée (s. v. *renard*, l'entrée *procession* manque). *Patenostre du regnard*, expression à occurrence unique, y est répertoriée s. v. *patenostre*. Enfin deux occurrences de *confession renart* figurent s. v. *renard*, p. 760b. (Pour le détail de ces attestations, voir notre thèse, *Loup, renard et autres carnassiers...*, p. 542ss; aucune de ces occurrences n'est enregistrée dans J. W. Hassell, *Middle French Proverbs, Sentences and Proverbial Phrases*, Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, (Subsidia Mediaevalia, 12), 1982.

leur ancrage dans la réalité historique – inspirées de faits institutionnels précis, ces expressions associent un complément figuré avec un élément central à sens littéral : conformément au sens propre de sa tête, *pais renart* réfère uniquement à des situations de la paix, tout comme *procession renart* s'applique systématiquement à une marche funèbre ou solennelle (conformément à la polysémie du mot en français médiéval), tandis que l'unique occurrence de *patenostre du re-gnart* renvoie à une prière : il s'agit donc d'une variante métaphorique de ce que la lexicologie moderne qualifie de composés « endocentriques »<sup>4</sup>.

Nous allons consacrer le présent article à celui qui est le mieux documenté parmi ces composés, *confession renart*, qui évoque une confession superficielle ou insincère. Après en avoir étudié l'arrière-plan culturel, nous allons en analyser les occurrences connues, en tentant de préciser leur statut syntaxique et d'évaluer leur degré de figement. Nous espérons contribuer par ce biais à affiner la description typologique de la matière locutionnelle du français médiéval, injustement privée à nos yeux des distinctions de l'appareil descriptif dont bénéficient les expressions modernes. Enfin, pour appuyer en diachronie la pertinence de notre analyse, nous allons évoquer les survivances du composé en français classique et moderne.

## 1. Facteurs de motivation

Le composé *confession renart* s'inspire d'un point spécifique de la pratique religieuse. Il est par conséquent indispensable, avant de nous pencher sur ses motivations directes, de faire un détour par l'histoire de la confession.

Dans le courant du 12<sup>e</sup> siècle, la confession auriculaire se fait de plus en plus fréquente, ce qui augmente des soucis relatifs à son efficacité. Lorsque la pratique en est rendue obligatoire par le quatrième concile de Latran (1215)<sup>5</sup>, qui impose à tout adulte au moins une confession annuelle, cela fait encore augmenter le danger des méprises, et nécessite l'élaboration des règles de la confession et d'une doctrine de la pénitence. Les théoriciens de la pénitence révèlent les principaux problèmes auxquels les confesseurs devaient faire face : ils insistent tout particulièrement sur le caractère authentique de la pénitence, en accord avec la doctrine du contritionnisme qui, tout en sauvegardant un rôle important à la contrition « larmoyante », insiste fortement sur la transformation intérieure du pécheur<sup>6</sup>.

4 C'est-à-dire composés à substantif tête (G. Gross, *Les expressions figées en français*, Paris, Ophrys, 1996, p. 36, avec comme exemples typiques les séquences *porte d'entrée* et *panier à pain*).

5 Le canon 21, « *Omnis utriusque sexus* ».

6 Pierre de Lombard en fixe les composantes essentielles : la contrition du cœur, la confession de la bouche, la satisfaction des œuvres (J. Le Goff, *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Fayard, 1999, p. 888). L'importance de la contrition intérieure peut être éclairée à l'aide d'un passage de la somme *Breves dies hominis* (1180–85) : « *Fictio autem in tribus consistit : Est fictus si non recte sentit de articulis fidei, vel si non vere conteritur, cum se vere conteri simulet habitu exteriori.* » (Cité par J. Subrenat, « Les confessions de Renart », p. 634).

Pendant le 12<sup>e</sup> siècle, les deux conceptions restent en conflit, et le repentir larmoyant continue à représenter « sinon la condition nécessaire et suffisante de l'absolution, au moins le signe que le pénitent mérite d'être absous par le prêtre »<sup>7</sup>. Dès que le pécheur s'ouvre à l'infusion de la grâce divine qui se manifeste par les larmes, la sanction du châtement éternel est levée, et il ne reste qu'à expier sa faute sur la terre<sup>8</sup>. Dans ces conditions, il est possible de penser avec J.-Ch. Payen que beaucoup de pécheurs ne considéraient comme utile de se confesser qu'à la vieillesse, voire à l'heure même de la mort<sup>9</sup>.

Malgré la stabilisation de l'usage dans le courant du 13<sup>e</sup> siècle, manuels de confession, *exempla* et sermons parlant de la confession ne cessent de se multiplier tout au long du 14<sup>e</sup> et du 15<sup>e</sup> siècles, ce qui prouve que la confession continue à donner lieu à des abus : ainsi, le *Manuel de confession*, destiné à l'usage des prêtres, conservé dans le manuscrit Paris, BN fr. 944<sup>10</sup>, fut copié tout au long du Moyen Âge. Le *Manuel des péchés* (vers 1270)<sup>11</sup>, contenant une séquence importante consacrée à la confession, fut encore adapté en vers anglais au 15<sup>e</sup> siècle. Des textes littéraires, dont quelques-uns seront cités dans cet article, montrent que la problématique de la confession hypocrite resta actuelle d'un bout à l'autre du Moyen Âge.

Les abus des prêtres, comme la dureté des croyants ne manquèrent pas d'appeler à l'esprit des satiristes l'image du prédateur, selon un schéma figuratif ancien posant une équivalence entre la dévoration bestiale et le détournement des prérogatives religieuses<sup>12</sup>. La confession hypocrite est un motif ancien de la littérature animalière. Même si l'action n'est pas explicitement désignée ainsi, on peut considérer qu'elle apparaît dès la fin du 11<sup>e</sup>-début du 12<sup>e</sup> s., dans le poème satirique « De lupo ». Un loup, voulant se procurer un habit monacal pour tromper un pasteur, avoue ses péchés à un moine, en feignant de vouloir renoncer à la vie dans le siècle :

Ille parans artem qua falleret opilionem/Dum remeat, monachum repperit et famulum./'Mi pater', inquit, 'Ave, ne despice verba precantis,/Nec, quia peccavi, me reprobare velis./Penitet erroris, bona mundi sumere tedet,/Innocuumque pecus me iugulasse pudet...'<sup>13</sup>

<sup>7</sup> J.-Ch. Payen, *Le motif du repentir dans la littérature française médiévale (des origines à 1230)*, Genève, Droz, 1968, p. 52.

<sup>8</sup> Voir le poème du *Chevalier au barisiel*, dont la version anonyme a été éditée par F. Lecoy, Paris, Champion (CFMA, 82), 1955.

<sup>9</sup> J.-Ch. Payen, *Le motif du repentir*, p. 52.

<sup>10</sup> Fol. 56r.

<sup>11</sup> Ce traité, écrit en vue de promouvoir les réformes du quatrième Latran parmi le clergé et parmi les laïques, circulait sous le pseudonyme de William de Waddington.

<sup>12</sup> Le motif est attesté depuis le *Panchatantra*, où le chat pieux – juge hypocrite dévore deux animaux crédules lui ayant confié leur litige (*The Panchatantra reconstructed*, éd. F. Edgerton, American Oriental Society, New Haven, Connecticut, 1924, reprinted New York, 1967, t. 1, p. 369). L'équation loup = religieux est au centre de l'épopée animale *Ysengrimus* du 12<sup>e</sup> siècle (éd. J. Mann, Leiden-New York-Kobenhavn-Köln, E. J. Brill, 1987, 2 vols).

<sup>13</sup> *Ovidius de lupo*, éd. F. W. Lenz, dans *Orpheus* 10, 1963, p. 21–32, v. 45–48.

Le moine, qui fait partie de la lignée des confesseurs corrompus, tonsure volontiers le postulant, en acceptant en échange une carcasse de brebis. Dans la littérature française, nous avons un reflet d'une confession du loup dans la branche du Puits (br. IV), confession d'emblée suspecte, car, de l'aveu d'Isengrin, elle a été entendue par un vieux lièvre et par «Haouïs la chèvre»<sup>14</sup>. Mais c'est le renard qui, dans les textes vernaculaires, prime dans l'art de pervertir le sacrement.

Ressort d'action privilégié, permettant au héros d'entrer en conversation avec la proie, moyen narratif commode, facilitant le rappel des méfaits passés du goupil, la confession est un motif récurrent du *Roman de Renart*. Bien que toutes les branches qui l'évoquent aient été écrites avant l'instauration de l'obligation confessionnelle en 1215, le sacrement est déjà exposé à des travestissements satiriques. Le personnage du confesseur est souvent bouffon, comme le lièvre et la chèvre qui ont entendu Ysengrin dans la branche IV (v. 312–315), ou comme Hubert le milan qui établit une hiérarchie absurde des péchés<sup>15</sup>. Mais c'est surtout le goupil pécheur qui choque par la légèreté de sa conscience et par le non-respect des préceptes religieux, qu'il manifeste parfois dès son aveu<sup>16</sup>, mais surtout dans son comportement ultérieur que la confession n'avait nullement marqué. Seule la confession à l'ermite dans la branche VIII (v. 113–157) se fait sur le ton d'un véritable repentir (cf. v. 17 ss), annoncé par des larmes de contrition (v. 64) et culminant par le départ en pèlerinage. Mais, tout comme les autres engagements du pénitent, celui-ci ne tardera pas à s'évanouir sous le coup du premier obstacle – l'attaque par une meute de loups<sup>17</sup>. Partout ailleurs, il s'agit d'une confession insincère: Dans la branche V (v. 195ss.), Renart demande au grillon de se faire son confesseur. Dans la branche VI (v. 1364ss.), il se confesse à Belin et à Chanteclin, enfin dans la branche XVII (v. 364–431), mourant, il est confessé par Bernart l'âne.

Les deux confessions qui, à en juger d'après les mentions littéraires, ont connu le plus de popularité, sont celles qu'entendent Grimbert le blaireau (br. I, v. 1069–1072) et Hubert le milan (br. VII, v. 310–844)<sup>18</sup>. La confession à Hu-

<sup>14</sup> *Roman de Renart*, éd. E. Martin, Strasbourg – Trübner, Paris – Leroux, 1882–1887, 4 vols, br. IV, v. 309–314. N. B.: Toutes nos références au *Roman de Renart* renvoient à l'édition Martin.

<sup>15</sup> «...il ne reproche à Renart ni son anticléricalisme ni sa sensualité; il se scandalise simplement de voir son pénitent amoureux d'une vieille louve, laide et dévergondée...» (J. Subrenat, «Les confessions de Renart», p. 629).

<sup>16</sup> Dans la branche XVII, confessé *in extremis*, Renart fait preuve d'un endurcissement choquant: il annonce au confesseur que, s'il peut échapper à la mort, il ne fera rien de ses engagements pénitentiels, qu'il ne consent à prêter que parce que son confesseur le lui demande.

<sup>17</sup> Cependant, même si son initiative religieuse se termine par un échec classique, la leçon qui s'en dégage ne permet pas d'accuser Renart d'hypocrisie: l'enseignement qu'il en tire est sage et mesuré: «Il a el siecle meint prodome/Qu'onques encor ne fu a Rome./Tiex est re-venuz de sept seins/Qui est pires qu'il ne fu eins./Je me voil metre en mon retor./Et si vivrai de mon labor» (éd. Martin, v. 459–464).

<sup>18</sup> Les implications dans l'actualité médiévale des confessions de Renart ont été montrées par J. Subrenat («Les confessions de Renart»). Ces épisodes sont particulièrement révélateurs de la possibilité qu'on a, dès la fin du 11<sup>e</sup> siècle, de se confesser à un laïque dans une situation extrême, s'il n'y a pas de prêtre à proximité (dès le *De vera et falsa poenitentia*, traité

bert ayant sans doute paru trop grossière, c'est celle entendue par Grimbert qui fut retenue par les prédicateurs : Jacques de Vitry, Guibert de Tournai, Jean Raulin et Jean Bromyard la reproduisent mot à mot en latin dans leurs sermons<sup>19</sup>.

On retrouve des échos des confessions de Renart dans le cycle renardien – dans *Renart le Nouvel*, Grimbert, déguisé en prêtre, se faufile auprès de Renart emprisonné sous prétexte de le confesser. Elle inspire les fabulistes<sup>20</sup>. Le sujet franchit les frontières de la littérature française : Robert Henryson met en scène le renard Lawrence qui, ayant lu dans les astres sa fin proche, se confesse à un loup religieux, le « Friar Wolf Waitskaith », qui, abusé par ses flatteries, l'absout en lui enjoignant de ne pas manger la viande jusqu'à Pâques. Mais Laurence transgresse cette injonction à la première occasion : se trouvant au bord d'une rivière, il attrape un chevreau, le plonge dans l'eau sous prétexte de le transformer en poisson, puis le dévore, acte qui va néanmoins entraîner sa perte, car le bouc, mal digéré, lui déchire les entrailles<sup>21</sup>.

Même si l'épisode n'appartient pas aux sujets iconographiques préférés, il n'est pas absent de cet univers de représentations renardiennes : ainsi, une des sculptures ornant les chapiteaux du portail ouest de la cathédrale de Brandenburg montre un renard en posture de confession devant un prêtre<sup>22</sup>.

Toutes les occurrences conservées du composé *confession renart* sont datées postérieurement aux branches décrivant les confessions de Renart. Si l'on considère en plus le choix systématique du nom de *R/renart* (à l'exclusion de *goupil*), et deux cas de collocation de l'expression à proximité de réminiscences du *Roman* (ex. 1, 5), on peut raisonnablement penser qu'elle a sa source dans les branches racontant les confessions de Renart.

écrit à la charnière du 11<sup>e</sup> et du 12<sup>e</sup> s., cité par J. Subrenat, « Les confessions de Renart »).

- <sup>19</sup> Cf. Jacques de Vitry, *Sermones vulgares*, No 297, éd. dans J. B. Pitra, *Analecta Novissima. Spicilegii Solesmensis altera continuatio*, t. 2, Rome, Typis Tusculanis, 1888, p. 461 (sermo LXXIV); Guibert de Tournai, *Sermones ad status*, éd. dans J.-Th. Welter, *L'Exemplum dans la littérature religieuse et didactique du Moyen Âge*, Bibliothèque d'histoire ecclésiastique de France, Paris, Guitart – Toulouse, Occitania, 1927, p. 137, note 43; Jean Bromyard, *Summa praedicatorum*, Nurenbergk, A. Koberger, 1485, exemplaire Paris, BN Rés. D. 1313, C VIII, 19; Jean Raulin, *Itinerarium Paradisi Religiosissimi patris artium ac sacre pagine professoris Parisiensis...*, dans *Opera quae inveniri potuerunt...*, Anvers, 1611–1612, 7 vols.; Sermo XXI de penitentia et de confessione, XV.
- <sup>20</sup> Dans la fable « *Vulpes gallo confitens peccata sua* », le goupil Reinardus se confesse au « chapelain » Chantecler, qu'il finit par dévorer (B. E. Perry, *Aesopica. A series of texts relating to Aesop or ascribed to him or closely connected with the literary Tradition that bears his name*, The University of Illinois Press, Urbana, 1952, No 597, p. 629–630).
- <sup>21</sup> J. B. Friedman, « Henryson, the Friars and the *Confessio Reynardi* », *Journal of English and Germanic Philology*, 66, 1967, p. 550–561.
- <sup>22</sup> La sculpture est décrite par K. Varty dans son article « The Death and Resurrection of Reynard in Medieval Literature and Art », *Nottingham Medieval Studies*, 10, 1966, p. 70–93.

## 2. Les occurrences du composé

Conformément au texte-source, le composé se rapporte avant tout à une confession hypocrite sans contrition aucune, permettant au pécheur un passage immédiat à l'ancienne condition. C'est une telle confession que pratique le «chevalier au barisel» dans le conte éponyme sur les vertus miraculeuses de la pénitence, lorsqu'il procède à la confession avec la ferme détermination de poursuivre ses actes criminels :

- (1) Quant il seront fait confesser,/S'ironz reuber par mainte part :/C'est li confessions Regnart/k'il fist entre lui et l'escouffle./Tels confesse chiet a un souffle. (*Chevalier au barisel*, version anonyme, éd. F. Lecoy, Paris, Champion (CFMA, 82), 1955, v. 132 ss. ; date: début 13<sup>e</sup> s.)

Dans sa référence à la branche VII, le texte se montre allusif, passant sous silence le caractère scabreux de la confession au milan, que plus d'un lecteur médiéval devait pourtant connaître comme une parodie d'une verve embarrassante : après avoir énuméré dans un langage ordurier les péchés les plus éhontés, le goupil annonce cyniquement à son confesseur la fin de ses petits milans qu'il avait dévorés, sur quoi il finit par engloutir le milan lui-même, après une suggestion fallacieuse d'un baiser d'hommage lige<sup>23</sup>.

Peut-être la référence à ce passage a-t-elle été choisie à dessein : il se peut qu'il y ait un souvenir de la dévoration du confesseur par Renart après le sacrement. Ceci permettrait de percevoir une analogie plus subtile entre les deux textes : la volonté préméditée de s'adonner au pillage immédiatement après la confession («*Quant il seront fait confesser, S'ironz reuber par mainte part*») correspondrait à l'acte profane de Renart. La référence à la confession à Hubert le milan serait là pour souligner le caractère particulièrement spectaculaire de l'infraction à l'éthique de la pénitence.

Dans un miracle de Notre-Dame tiré du *Rosarius*, l'expression coocure avec *renardie*, terme auquel elle transmet son sens. Le sens du composé se dégage nettement de son antonymie avec *confession ... de cuer sans fiction* et il est complété par le contenu de la phrase principale – dans une telle confession, toute contrition fait défaut :

- (2) N'aten pas a toy confesser/Tant que tu ne puisses parler./La confession est a tart/Quant l'ame du cors se depart./Qui se confesse hart ou col,... Molt plaît a Dieu confession/Quant est de cuer sans fiction./Qui fait confession renart,/Li pechiez point ne se depart./Et qu'apele je renardie?/Quant li hons ne se repent mie/Et de faire pis a propos/se le prestre a tourné dos. (*Miracles de Notre-Dame tirés du Rosarius* (Paris, BN fr. 12483), éd. P. Kunstmann, Ottawa-Paris, Presses de l'Université d'Ottawa, 1991, XXII, lib. 2, ch. 4, «Du frere qui a tart se confessoit...», v. 142ss..., 160ss. ; date: vers 1330)

<sup>23</sup> La branche se termine sur un soupir résigné du trouvère: «Ha las! Ci a mal pecheor/Qui a mangié son confessor» (éd. Martin, v. 843–4).

La locution s'insère dans une structure comparative dans le conte de Thaïs, un des contes de la *Vie des pères*. La confession d'un pécheur relaps a aux yeux de Dieu la même validité que les aveux proférés par Renart (par le renard) :

(3) Cil ki es grans pechiez se boutent,/Cil ki son atteint de legier/Et se voënt a saint Legier/Quant chaü sont en maladie;/Et quant il ne la sentent mie,/Maintenant oublient lor veu/Et se rabandonent au feu/Del monde et de la covoitise./Qui as grans pechiez les atise./Ja por Deu ne ce plessent/Ne ja ne se confesseront/Devant qu'il viennent au quaresme./Si comme mis i ont lor esme./Ensi se confessent par us/De la bouche, k'il n'i ont plus./*Ne Deus n'i a riens d'autre part/Ne q'en la confesse Renart.*/Ensi le font comme li fols/Qui ne crient devant ke li cols/Sor la teste li est cheüs... (*La Vie des pères*, éd. F. Lecoy, Paris, Champion (SATF), 1988, t. 1, VI (6), «Thaïs», v.2202; date: 13<sup>e</sup> s.)

Dans un sermon quadragésimal, Michel Menot associe le composé à la rareté et à la rapidité de la confession. La signification première – la rechute dans les péchés – est ainsi repoussée à l'arrière-plan, évolution qui semble marquer la lexicalisation :

(4) Quomodo posses perfecte confiteri qui non es confessus ab anno, et *venis in sancta hebdomade* ad sacerdotem, orans eum *ut te expediat citissime?* C'est une confession de regnart. At, ergo, sacerdos ille qui non querit nisi expeditionem et pecuniam, expedit te immediate hore; dat tibi absolutionem et dicit tibi : O, amice, vade... (Michel Menot, éd. J. Nève, *Sermons choisis de Michel Menot (1508–1518)*, Paris, Champion, 1924, *Premier carême de Paris*, «Feria Quarta tertie dominice quadragesime», p.257; date: début du 16<sup>e</sup> s.)

Un autre aspect de la confession insincère – l'aveu des seuls péchés véniels – est mis en avant dans la 30<sup>e</sup> des *Cent nouvelles nouvelles* de Philippe de Vigneulles : à cet effet est exploitée la confession de la branche XVII («La mort et la procession Renart», datée d'entre 1205 et 1250): Renart, qui toute sa vie n'hésitait pas à avouer les pires péchés avec un cynisme déconcertant, maintenant, face à la mort, cache l'essentiel, excuse ses adultères par la *fin amor* et présente comme son seul péché le fait d'avoir guéri le roi<sup>24</sup>. Les éléments concrets mentionnés dans la relative à antécédent *regnart* («(le renard) qui se confessait de s'être livré à l'amour<sup>25</sup>, mais ne se confessait pas d'avoir mangé la poule»)

24 XVII, v. 383–404. Dans certains récits inspirés du *Roman de Renart*, le goupil cache aussi ses pires méfaits. Ainsi le renard Lawrence chez Robert Henryson fait une confession incomplète, cherchant à justifier ses fautes, et n'obtient l'absolution que grâce aux flatteries qu'il insinue habilement à son confesseur, le loup-moine Waitskaith, auquel il réussit à les faire prendre pour des signes de la contrition: «it plesis me that ye ar penitent», remarque le loup, sur quoi il confesse ce relaps fatal (ligne 686, cité par J. B. Friedman, «Henryson, the Friars...», p. 558).

25 *Abatre la rousée* (l'éditeur n'aurait pas dû écrire la majuscule à ce mot) signifie «faire l'amour» (G. Di Stefano, *Dictionnaire des locutions en moyen français*, p. 773bc). D'autre part, on ne peut exclure un jeu sur le nom propre Rousée, celui d'une poule, cousine de Pinte dans les branches I et VIII du *Roman de Renart* (c'est là l'interprétation de Ch. Livingston).

ne permettent pas de douter du rattachement de l'expression à la branche de la *Procession renart*<sup>26</sup>. Si, en ce 16<sup>e</sup> siècle, l'auteur l'avait connue directement par le *Roman*, ou si une fable la lui avait médiatisée, il est impossible d'en décider.

Un homme d'armes renommé pour ses méfaits et pour sa malice, eut un accès de dévotion, un jour de Pâques ou de Noël, et décida d'aller se confesser. Il se rendit chez un cordelier qu'il pensait ignorer ses péchés :

(5) Et alors le sergent ce mist et prostairnay devient luy a genoux et dit son Benedicite et ce fait, il encommença une confession, Dieu scet quelle, en racomptant ung tas de brouellerie et menus fatras *sans rien toucher au principal*. Et fut la confession du *regnart qui se confessoit d'avoir abatu la Rousée, mais il ne se confessoit pas d'avoir mangié la gelyne*. Et ainsi se faisoit la confession de nostredit sergent, car il celoit les grans pechiés et se confessa d'aucune petite folie. (*Les Cent nouvelles nouvelles de Philippe de Vigneulles*, éd. Ch. Livingston, Genève, Droz, Travaux d'humanisme et Renaissance, CXX, 1972, No 30, ligne 22; date: 1514–1515)

La présence de la prédétermination définie de *regnart* est déconcertante, vu que l'animal, que nous supposons être le protagoniste Renart, est bien individualisé dans son comportement, dont la valeur concrète est encore soulignée par le temps passé des verbes. Deux explications sont possibles à cette particularité syntaxique: 1) ou bien il s'agit d'une utilisation expressive du déterminant défini devant un nom propre, emploi qui serait d'autant plus justifiable qu'il y a expansion par une relative<sup>27</sup>; 2) ou bien il n'y a pas lieu de voir dans le comparant le Renart concret du *Roman* (on est au 16<sup>e</sup> siècle), mais un personnage-type rendu populaire par des récits véhiculant des épisodes du *Roman*<sup>28</sup>.

Un paysan mis en scène dans le même recueil de nouvelles est hautement irrévérencieux à l'égard de la religion. Il «...ne tenoit compte de Dieu ne de sa mere et se mocquoit des aultres, et souverainement de ceulx que luy conseilloyent de faire le bien, ...il ne se vint point confesser aultrement qu'il avoit faict les aultres années, c'est assavoir le jour de Pasques,...et encor y venoit il avec si peu de discretion et reverence que merveille». Cette année-là, il vint au curé tout pressé et lui demanda de le faire confesser sans délai. Le curé, d'abord inexorable, consent finalement à l'écouter sous promesse de récompense<sup>29</sup>. Il a fort à faire de fermer les yeux sur le bas niveau de la culture théologique du paysan, suite à quoi la confession ne peut même pas se dérouler selon les règles :

26 Cf. XVII, v. 388ss.: «...Se je croissi dame Hersent / Ma comere, ne mespris rien, / Ençoiz li fis lieesce et bien./Quant je croissi ma dame Fiere,/Qui si est orgueilleuse et fiere,/Ne mespris pas envers ma dame/Que je avoie prise a fame/Et espousee par soulaz....».

27 En effet, «les noms propres peuvent être précédés d'un article pour marquer l'identité d'une personne» (C. Buridant, *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, SEDES, 2000, § 79, p. 113–114).

28 Selon l'éditeur, cette nouvelle (No 30) rappelle par son sujet la nouvelle I, 1 du *Décameron* et la facétie 81 du Pogge (I, 115), mais aucune indication précise ne nous est donnée concernant ses sources.

29 Le motif de la corruption du prêtre côtoyait déjà celui de la confession imparfaite dans le sermon précité de Menot (No 4).



- (6) «Or sça! Puis qu'il fault que je t'enseigne, pour premier commencement tu diras aprez moy.» Et le rusticque, qui plus estoit doux q'un aigneau, luy dit: «De par Dieu, sire.- Or dictes doncques ainssi.- Sire, je me confesse, respont le rusticque. – Sire, je me confesse à Dieu», se dit le curé, et le rusticque, pensant qu'il eust desja fait, se leva ung peu et, en le regardant, dit: «Et adieu! Messire prebtre, en voulez vous desja aller? – Nany! se dit le curé, se n'est pas encor fait; nous ne faisons que encommencer. – Et par le corps bieu, dit il, je cuidois pour ce que aviez dit adieu.» Et adont tout honteux se remist à genou, et le curé luy enseigna tant et d'une et d'autre **qu'il fist la confession du regnart**, et Dieu sceit s'il le fit bien... (*ibid.*, No 13, p. 87, ligne 53<sup>30</sup>)

Enfin, à la même époque, Nicolas de La Chesnaye dans sa *Condamnation de Banquet* donne à l'image une allure libre, tout en se référant au personnage emblématique du «maître Renart». L'expression est énoncée à propos du Banquet personnifié, qui se confesse *in extremis*:

- (7) Sçavez vous que nous regardons? **Maistre regnard qui se confesse**. (Nicolas de La Chesnaye, *La condamnation de Banquet*, éd. J. Koopmans – P. Verhuyck, Genève, Droz (TLF, 1991), v. 3377–78; date: début 16<sup>e</sup> s.)

### 3. Indices de lexicalisation

Ces indices peuvent être répartis en quatre groupes:

- a) Stabilité relative de la forme (sauf (7), qui représente une variation libre sur le sujet).

On observe une certaine instabilité au niveau du choix de l'article – qui peut néanmoins être considéré comme un élément extérieur au composé – avec une préférence pour l'article défini (quatre exemples), qui s'explique aisément par l'impression de notoriété qui se dégage du métaphorisant ainsi que par le haut degré de détermination des éléments de la locution, qui, dans (1) et (5), sont encore développés à l'aide d'une relative. Dans un cas (2), l'article est zéro, ce qui ne surprend pas auprès du support *faire*, qui tend à décatégoriser son objet<sup>31</sup>. Dans un exemple (4), l'indéfini joue un rôle analogue à celui du défini de l'exemple (6): malgré une différence de visées<sup>32</sup>, les valeurs des deux articles se

30 N'ayant pu trouver à cette nouvelle aucune source précise dans le domaine littéraire, Livingston conclut que le récit a été probablement emprunté à la tradition orale, où ce genre d'équivoques commises par des ignorants devait être fréquent (*éd. cit.*, p. 85). Cet éditeur signale néanmoins une méprise comique semblable dans une facétie du Pogge: t. 1, p. 159, No 101, «Homini maxima imperitia».

31 Cf. T. Ponchon, *Sémantique lexicale et sémantique grammaticale: le verbe faire en français médiéval*, Genève, Droz, 1994, p. 60.

32 Cf. G. Guillaume, *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française*, Paris, Nizet – Québec, PU de Laval, 1975, p. 217–221.

rejoignent en un même point symétrique de la cinèse constructrice<sup>33</sup> (dans le cas de l'indéfini, le référent – la confession du pécheur en question – est subsumé sous la catégorie des confessions insincères typiques, tandis que dans le cas du défini il y a identification du métaphorisant au métaphorisé dans toute leur extension avec, lors de la référence à des modèles littéraires (1, 5, cf. 3), une nuance comparative (la confession superficielle de tel personnage est comparée à tel épisode du *Roman de Renart*)).

Les changements survenus au niveau de la construction syntaxique du complément d'appartenance, quant à eux, semblent s'expliquer par les tendances évolutives de la syntaxe française : le moyen français, en effet, tend à abandonner le complément asyndétique au profit de la construction prépositionnelle<sup>34</sup> : conformément à cette évolution, les constructions asyndétiques des textes datés entre le 13<sup>e</sup> siècle et 1330 (exemples 1, 2, 3) s'opposent aux tournures prépositionnelles des exemples datés du 16<sup>e</sup> s. (4, 5, 6).

Tout en suivant le pas des changements systémiques, ces transformations syntaxiques indiquent que la structure de l'expression n'est pas entièrement figée.

#### b) Relative stabilité sémantique.

Un sémantisme général abrite toutes les occurrences : à chaque emploi, le syntagme dénote une confession qui n'a pas de valeur. Il est néanmoins licite d'observer des nuances sémantiques entre les emplois attestés à date ancienne (13<sup>e</sup> s. – premier tiers du 14<sup>e</sup> s.) et les occurrences du 16<sup>e</sup> siècle – répartition chronologique qui semble suggérer que le sens de l'expression aurait pu évoluer en diachronie. En effet, les trois citations répertoriées sous (4–6) insistent sur les circonstances dans lesquelles se fait le sacrement, en mettant en avant son caractère superficiel (4 – style anecdotique de Menot) et son déroulement cocasse (5, 6 – nouvelles du 16<sup>e</sup> siècle). En revanche, les exemples (1–3 et 8) – textes à caractère religieux, mais aussi plus anciens – soulignent la fatalité avec laquelle le sujet retombe dans ses péchés.

Conformément au caractère «endocentrique» du composé, sa tête – le mot *confession* – garde son sens propre d'un bout à l'autre des attestations. Quant à la valeur sémantique du nom du renard (de Renart), nous pouvons observer quelques variations. Dans les exemples (1) et (5), les composantes de l'expression sont développées par une relative, précisant la manière dont se fait la confession («k'il fist entre lui et l'escoufle»; «qui se confessoit d'avoir abatu la Rousée, mais il ne se confessoit pas d'avoir mangié la gelyne»). Le sens du syntagme en est rendu totalement compositionnel, et son fonctionnement est d'ordre comparatif, *renart* n'ayant une valeur figurée que dans la mesure où le composé fait déjà partie du bagage lexical de l'auteur/de l'auditeur. Le sens littéral est ranimé aussi dans (3), où le composé s'insère dans une structure compara-

<sup>33</sup> Voir *id.*, *Langage et science du langage*, Québec, PU de Laval – Paris, Klincksieck, 1973, p. 151.

<sup>34</sup> Bien que la construction asyndétique reste encore usuelle (cf. Ch. Marchello-Nizia, *La langue française aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, Nathan, 1997, p. 398ss.).

tive. Dans les autres exemples, le complément *renart* tend à prendre un sens figuré, apportant au substantif *confession* une information de type qualificatif (une qualification d'ordre adjectival, du type de « feinte », « insincère »). Mais la métaphore demeure vivante, et la figure du renard (de Renart) se profile avec netteté à l'arrière-plan de ce sens.

c) Récurrence de l'expression dans différents genres littéraires.

d) Indices de nature métalinguistique.

Dans les sermons latins de Michel Menot, l'insertion d'une séquence en français signale généralement la présence d'une expression usuelle, telle une locution ou un proverbe<sup>35</sup>. Le fait que, au milieu du texte latin, notre composé soit formulé en français (ex. 4), vient fortement appuyer l'hypothèse de son caractère lexicalisé.

La lexicalisation du composé semble enfin confirmée par la mention métalinguistique de Jacques de Vitry (mort en 1240), qui le localise en France, avant de le remotiver par le récit de la confession de Renart à Grimbert:

(8) Haec est confessio vulpis, *quae solet in Francia appellari Confessio renardi*. Cum enim debuisset suspendi et taxus eum duceret ad curiam leonis, facta confessione de omnibus peccatis, eodem die vidit gallinas juxta domum cujusdam hominis, et taxo ait: « Illa est via qua incedere debemus, scilicet juxta domum illam quam videmus. » Cui taxus respondit: « Miser, hodie confessionem mihi fecisti de cunctis peccatis tuis, et confessus eo quod multas gallinas devorasti, et promisisti Deo in manu mea quod de cetera, abstineres. » Cui renardus ait: « Verum dicis, sed ego tradideram oblivioni<sup>36</sup> ».

#### 4. Les transformations du composé en diachronie

Suite à la déperdition de la réalité culturelle (le cycle renardien), au 17<sup>e</sup> siècle, la structure actancielle de l'expression change: (*faire*) *confession renart* se transforme en *se confesser au renard*, forme enregistrée depuis Richelet avec la signification suivante: « découvrir ses sentiments à une personne qui en abuse et qui se sert de notre sincérité pour nous nuire »<sup>37</sup>. Cette forme modernisée met l'accent sur le caractère perfide du personnage délocuté, conformément aux connotations habituelles de *renard*, alors que dans la variante originelle, *renart* connotait l'hypocrisie, conformément aux représentations propres à l'imaginaire médiéval.

<sup>35</sup> Voir J. Nève, *Sermons choisis de Michel Menot (1508–1518)*, Paris, Champion, 1924, p. xliii–lix, ou bien son article « Proverbes et néologismes dans les sermons de Michel Menot », *Revue du seizième siècle*, nouvelle série, VII, 1920, p. 98–122.

<sup>36</sup> *The Exempla or Illustrative Stories from the Sermones Vulgares of Jacques de Vitry*, éd. Th.-F. Crane, London, 1890, p. 125. On retrouvera cet extrait aussi dans J. Flinn, *Le Roman de Renart dans la littérature française et dans les littératures étrangères au Moyen Âge*, Toronto, University of Toronto Press, (Romance Series 4), 1963, p. 511.

<sup>37</sup> P.-C. Richelet, *Dictionnaire français...*, Genève, Widerhold, 1680.

Litré, qui reprend mot à mot la définition de Furetière<sup>38</sup>, se laisse abuser par la métathèse des structures actanciennes, ce qui l'amène à simplifier les origines de l'expression moderne. Selon lui, la locution serait «tirée du Roman de Renart, où le goupil se fait confesseur pour attraper ses ouailles». Or Litré a dû mal connaître le *Roman*, où Renart, il est vrai, figure une fois en qualité de prêtre, mais où il n'entend aucune confession. Pourtant, le renard confesseur existe au Moyen Âge. Il est évoqué dans certains ouvrages tardifs du cycle, comme dans *Renart le Contrefait*, où il cherche à persuader Chantecler qu'étant prêtre, il est bien placé pour ouïr sa confession, ou dans *Renart le Nouvel* et sa paraphrase, le *Livre de Regnard*, où, déguisé en moine, il se fait passer pour un confesseur<sup>39</sup>. Dans un conte de Nicole Bozon, le renard «Renaud» est assigné à la cour du lion par un homme à qui il avait infligé une pénitence, suite à une confession<sup>40</sup>. Il ne semble donc pas absurde de penser que la transformation structurelle de l'expression qui, sous cette forme altérée, survit jusqu'en français moderne (cf. *Se confesser au renard* dans le TLF, s. v. *confesser*)<sup>41</sup>, pourrait avoir l'origine dans ces représentations.

Ayant cédé le pas à la structure nouvelle dans le français standard, la forme et le sens anciens du composé continuent à vivre dans des patois : en gascon moderne, *couhessioû de la boup* signifie «confession de pécadilles<sup>42</sup>». La version originelle du thème – le renard pénitent – trouve encore un reflet dans le français canadien, où *renard* désigne «celui qui ne fait pas ses pâques, ou qui attend le dernier moment pour les faire», tandis que *faire des pâques de renard* signifie «faire ses pâques au dernier moment<sup>43</sup>». Que penser des origines de ce sémantisme ? La seule chose que l'on puisse constater avec certitude est que cet usage recouvre exactement celui de *confession renart* dans son application au croyant qui se contente d'une seule confession annuelle – proférée justement à Pâques (cf. les ex. 4, 5 et 6). Mais si l'on a affaire à un souvenir des histoires de Renart ou si cette figure est fondée sur les traits actualisés dans des usages régionaux du

38 *Se confesser au renard*, «découvrir son secret à celui qui en tire avantage, ou qui a intérêt d'empêcher l'affaire» (A. Furetière, *Le Dictionnaire universel*, La Haye, Arnout & Reinier, 1690, s. v. *Renard*).

39 Jacquemart Gielee, *Renart le Nouvel*, éd. H. Roussel, Paris, Picard, 1961, v. 1597–1681; *Le livre de Regnard*, éd. E. Suomela-Härmä, Paris, Champion, 1998, ch. 13–14.

40 *Les contes moralisés*, éd. L. Toulmin Smith – P. Meyer, Paris, Champion, Firmin-Didot (SATF), 1889, No 4, p. 11.

41 L'interrogation de la version complète du FRANTEXT ne nous a malheureusement livré aucune occurrence. Le composé est également absent des dictionnaires de Cotgrave, de Nicot et du *Dictionnaire françois-latin* de Robert Estienne.

42 S. Palay, *Dictionnaire du béarnais et du gascon modernes (Bassin aquitain)*, Paris, Editions du CNRS, 1961. La présence de cette expression n'empêche pas ce dialecte d'avoir une tournure homologue du français moderne *se confesser au renard* – *couhessà-s au renàr*, «découvrir son secret à un ennemi» (*ibid.*).

43 *Glossaire du parler français au Canada, préparé par La Société du parler français au Canada*, Québec, PU de Laval, 1968. Les auteurs du *Glossaire du parler français au Canada* ont en plus relevé le même sens de *renard* en Anjou et en Bretagne.

verbe *renarder* (dans différentes régions, il signifie «se soustraire à un engagement», «reculer devant la besogne», «hésiter, renâcler»...<sup>44</sup>) ou de la locution *tirer au renard* («se tenir à l'écart, chercher à s'échapper»<sup>45</sup>), il n'est pas dans notre compétence d'en juger.

## 5. Conclusion

En dépit d'une possibilité de réactualisations sémantiques et de menues transformations lexico-syntaxiques, le degré de figement du composé dans la synchronie médiévale semble être notable (ce qui ne l'empêche pas de se transformer par la suite, sans doute conséquemment à une démotivation), comme le montrent les critères examinés sous 3a et 3b. Il s'ensuit un corollaire méthodologique : sous réserve d'un échantillon d'occurrences représentatif, la locution médiévale est susceptible d'être étudiée du point de vue de la typologie syntactico-sémantique et des degrés de figement, et cela malgré l'impossibilité de lui appliquer les tests classiques de substitution et de transformation syntaxiques : nous avons, en effet, à notre portée des critères qui permettent d'y suppléer, tels les indices présentés sous 3.

Refuser à la matière médiévale le recours aux distinctions de la lexicologie moderne sous prétexte que les traces écrites d'une langue morte ne sauraient livrer qu'un pâle reflet de son usage effectif relève à nos yeux d'un scepticisme excessif, qu'il convient de dépasser moyennant l'examen des occurrences contextuelles à la base d'un ensemble de critères appropriés. Le recours aux dimensions diachronique et dialectologique, qui permet de repérer des traces d'anciens usages lexicalisés, peut constituer une composante utile de cette entreprise classificatoire.

## BIBLIOGRAPHIE

### a) études théoriques

- BURIDANT, Claude, *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, SEDES, 2000  
 FLINN, John, *Le Roman de Renart dans la littérature française et dans les littératures étrangères au Moyen Âge*, Toronto, University of Toronto Press, (Romance Series 4), 1963  
 FRIEDMAN, John-Block, «Henryson, the Friars and the *Confessio Reynardi*», *Journal of English and Germanic Philology*, 66, 1967, p. 550-561  
 LE GOFF, Jacques, *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Fayard, 1999  
 GROSS, Gaston, *Les expressions figées en français*, Paris, Ophrys, 1996

- 
- 44 Sens attestés respectivement dans le patois des vallées de la Seudre et de la Seugne (Charente Inférieure), à Segré, dans le Berry (cités dans le FEW, 16, 690a). Cf. encore le sens de *renard* «jaune, ouvrier qui refuse de faire grève», attesté dans la langue moderne (TLF, *renard*, C 2).
- 45 Angevin; H. Bauche, *Le langage populaire; grammaire... du français tel qu'on le parle dans le peuple de Paris avec tous les termes d'argot usuel*, Paris 1920, cités dans le FEW, 16, 690a.

- GUILLAUME, Gustave, *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française*, Paris, Nizet-Québec, PU de Laval, 1975
- Id.*, *Langage et science du langage*, Québec, PU de Laval – Paris, Klincksieck, 1973
- LIBROVA, Bohdana, *Loup, renard et autres carnassiers: un champ de métaphores en français médiéval*, Thèse, Université Paul Valéry – Montpellier III, 2004
- MARCHELLO-NIZIA, Christiane, *La langue française aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, Nathan, 1997
- NEVE, Joseph, «Proverbes et néologismes dans les sermons de Michel Menot», *Revue du seizième siècle*, nouvelle série, VII, 1920, p. 98–122
- PAYEN, Jean-Charles, *Le motif du repentir dans la littérature française médiévale (des origines à 1230)*, Genève, Droz, 1968
- PERRY, Ben Edwin, *Aesopica. A series of texts relating to Aesop or ascribed to him or closely connected with the literary Tradition that bears his name*, The University of Illinois Press, Urbana, 1952
- PONCHON, Thierry, *Sémantique lexicale et sémantique grammaticale: le verbe faire en français médiéval*, Genève, Droz, 1994
- SUBRENAT, Jean, «Les confessions de Renart», *Epopée animale, fable, fabliau: actes du IV<sup>e</sup> colloque de la Société Internationale Renardienne*, Evreux, 7–11 septembre 1981, G. Bianciotto – M. Salvat (éds.), PU de Rouen, 83, Paris, PUF, 1984, p. 625–40
- VARTY, Kenneth, «The Death and Resurrection of Reynard in Medieval Literature and Art», *Nottingham Medieval Studies*, 10, 1966, p. 70–93
- Id.*, «Les funérailles de Renart le goupil», dans *A la recherche du Roman de Renart*, K. Varty (éd.), New Alyth, Perthshire (Lochee Publications), 2 vols, t. 2, 1991, p. 361–90
- Id.*, «New Light on the Story of the Fox's Execution and Funeral: La mort et Procession Renart, Martin, Branch XVII», dans *University of Glasgow international Beast Epic Colloquium, Proceedings*, Glasgow, University of Glasgow French Department, 1976, rpt. 1983, t. 1, p. 46–48
- Id.*, *Reynard the Fox. A Study on the Fox in Medieval English Art*, Leicester, Leicester University Press, 1967
- Id.*, *Reynard, Renart, Reinaert and Other Foxes in Medieval England: the Iconographic Evidence*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 1999
- WELTER, Jean-Thiébaud, *L'Exemplum dans la littérature religieuse et didactique du Moyen Âge*, Bibliothèque d'histoire ecclésiastique de France, Paris, Guitart – Toulouse, Occitania, 1927

#### b) textes littéraires cités

- BOZON, Nicole, *Les contes moralisés*, éd. L. Toulmin Smith – P. Meyer, Paris, Champion, Firmin-Didot (SATF), 1889
- DE LA CHESNAYE, Nicolas, *La condamnation de Banquet*, éd. J. Koopmans – P. Verhuyck, Genève, Droz (TLF), 1991
- Chevalier au barisiel*, éd. F. Lecoy, Paris, Champion (CFMA, 82), 1955
- GIELEE, Jacquemart, *Renart le Nouvel*, éd. H. Roussel, Paris, Picard, 1961
- Jacques de Vitry, *Sermones vulgares*, éd. dans PITRA, Jean Baptiste, *Analecta novissima. Spicilegii Solesmensis altera continuatio*, t. 2, Rome, Typis Tusculanis, 1888
- Id.*, dans CRANE, Thomas-Frederick, *The Exempla or Illustrative Stories from the Sermones Vulgares of Jacques de Vitry*, London, D. Nutt, 1890
- Le livre de Regnard*, éd. E. Suomela-Härmä, Paris, Champion, 1998
- MENOT, Michel, dans NEVE, Joseph, *Sermons choisis de Michel Menot (1508–1518)*, Paris, Champion, 1924
- Miracles de Notre-Dame tirés du Rosarius (Paris, BN fr. 12483)*, éd. P. Kunstmann, Ottawa, Paris – Presses de l'Université d'Ottawa, 1991
- Ovidius de lupo*, éd. F. W. Lenz, dans *Orpheus* 10, 1963, p. 21–32
- The Panchatantra reconstructed*, éd. F. Edgerton, American Oriental Society, New Haven, Connecticut, 1924, rpt New York, 1967, 2 vols
- Roman de Renart*, éd. E. Martin, Strasbourg, Trübner – Paris, Leroux, 1882–1887, 4 vols
- La Vie des pères*, éd. F. Lecoy, Paris, Champion (SATF), 1988, 2 vols

VIGNEULLES, Philippe de, *Les Cent nouvelles nouvelles de Philippe de Vigneulles*, éd. Ch. Livingston, Genève, Droz (Travaux d'humanisme et Renaissance, CXX), 1972  
*Ysengrimus*, éd. J. Mann, Leiden-New York-Kobenhavn-Köln, E. J. Brill, 1987, 2 vols

**c) instruments lexicographiques**

- COTGRAVE, Randle, *A Dictionarie of the French and English Tongues*, London, A. Islip, 1611  
 DI STEFANO, Giuseppe, *Dictionnaire des locutions en moyen français*, Montréal, CERES, 1991  
 ENCKELL, Paul, *La lune avec les dents: le dictionnaire des façons de parler du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, CNRS, 2000  
 ESTIENNE, Robert, *Dictionnaire françois-latin*, Paris, 1549, rpt Genève, Slatkine, 1972  
 FURETIERE, Antoine, *Le Dictionnaire universel*, La Haye, Arnout & Reinier, 1690  
*Glossaire du parler français au Canada, préparé par La Société du parler français au Canada*, Québec, PU de Laval, 1968  
 HASSELL, James-Woodrow, *Middle French Proverbs, Sentences and Proverbial Phrases*, Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, (Subsidia Mediaevalia, 12), 1982  
 HUGUET, Edmond, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Paris, Champion, puis Didier, 1925–1967, 7 vols  
 LITTRE, Emile, *Dictionnaire de la langue française*, Paris – Londres, Hachette, 1878–1881 (achevé en 1877)  
 NICOT, Jean, *Tresor de la langue française...*, Paris, D. Douceur, 1606  
 PALAY, Simin, *Dictionnaire du béarnais et du gascon modernes (Bassin aquitain)*, Paris, Editions du CNRS, 1961  
 RICHELET, Pierre-César, *Dictionnaire françois, contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise...*, Genève, Widerhold, 1680  
*Tresor de la langue française informatisé* (consultable sur le site de l'ATILF) (TLF)  
 WARTBURG, Walther von, puis CHAMBON, Jean-Paul, *Französisches Etymologisches Wörterbuch, Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes*, Tübingen, J. C. B. Mohr, puis Basel, Zbinden, 1922–, actuellement 25 tomes, en cours de refonte (FEW)

